

SÉANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Daniel BALISONI, Maire.

Présents : Daniel BALISONI, Thierry GOYON, Robert TISSIER, Yannick CHARRIER, , Daniel FAIVRE, Marie YOUNG, Jean-Louis GOYON

Absents excusés : Cyprien GOUTTEPIFFRE, Patrice BUSSON

Secrétaire de séance : Marie YOUNG

Date de la convocation : le 23 février 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Procurations : 0

Votants : 7

Quorum de 5 atteint

2026-03-00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Votes Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2026-03-01 CESSION D'UNE TONDEUSE DÉBROUSSAILLEUSE HUSQVARNA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse, la commune n'a plus l'utilité de l'ancien matériel suivant : tondeuse débroussailleuse Husqvarna.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder cette ancienne tondeuse débroussailleuse à l'entreprise JOTHY MOTOCULTURE qui nous a vendu le nouveau matériel. La cession est proposée « en l'état » (sans aucune garantie et sans production de certificat) au prix de 200€.

Monsieur le Maire rappelle qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur toutes les cessions de biens faisant partie de l'actif communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de céder l'ancienne tondeuse débroussailleuse Husqvarna, en l'état, à l'entreprise JOTHY MOTOCULTURE, au prix de 200€

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette cession et à encaisser la recette au budget de la commune

Votes Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2026

2026-03-02 ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Vu le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui indiquent notamment que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire rappelle que le vote des budgets 2026 interviendra courant avril 2026.

Aussi, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, il convient de permettre l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2026, dans la limite du quart des crédits votés aux budgets primitifs 2025.

Vu les Budgets primitifs 2025,

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants en dépenses d'investissement :

Au budget principal de la commune :

Opération 201 : lave-vaisselle salle des fêtes

Chapitre 21 – Article 2188 : autres : 3 678 €

Crédits votés au budget 2025 : 115 900 € → Quart des crédits = 28 975 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses décrites ci-dessus, avant le vote des budgets primitifs 2026.

Votes Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2026

QUESTIONS DIVERSES

• **Permanences au bureau de vote le 15 mars 2026**

Monsieur le Maire rappelle que le 1^{er} tour des élections municipales se tiendra dimanche 15 mars 2026 de 08h à 18h00. Il propose les tours de permanence suivants :

08h00-11h00 : Jean-Louis GOYON - Daniel BALISONI – Robert TISSIER

11h00-14h00 : Marie YOUX – Daniel FAIVRE – Cyprien GOUTTEPIFFRE

14h00-18h00 : Éric FESSY – Daniel BALISONI – Thierry GOYON

L'assemblée approuve. Une confirmation sera envoyée par mail prochainement.

• **Campagne de stérilisation des chats libres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris récemment un arrêté pour permettre la tenue d'une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune. En effet, nous avons reçu plusieurs signalements en Mairie. Cette campagne est menée en collaboration avec l'APA de Gerzat. Les frais de stérilisation des animaux sont à la charge de la commune.

• **Réouverture du Roc Blanc**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bar – restaurant le Roc Blanc a rouvert le 1^{er} mars 2026. Il précise qu'une soirée de réouverture est organisée par la commune en collaboration avec la nouvelle gérante, Mme ELLANG, le vendredi 06 mars 2026 à partir de 18h.

• **Rencontre culturelle à la bibliothèque de Sainte-Agathe**

Madame Marie YOUX informe l'assemblée qu'une rencontre culturelle est organisée à la bibliothèque municipale de Sainte-Agathe le samedi 07 mars prochain. Cette animation spéciale s'intéresse à la vie d'une femme qu'on a oublié alors qu'elle était très célèbre à la belle époque ; Mauricia de Thiers. Hélène Pellat Finet et Michel Sablonnière animeront cet évènement culturel à partir de 10h à la salle des associations.

Fin de séance : 19h00

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 MARS 2026

PAGE DE CLÔTURE

TABLE DE LA SÉANCE

DATE	OBJET	ORDRE	RÉF. DCM
02.03.2026	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025	00	2026-03-00
	Cession d'une tondeuse débroussailleuse Husqvarna	01	2026-03-01
	Engagement de dépenses d'investissement 2026	02	2026-03-02
	Questions diverses	-	-

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Daniel BALISONI

Robert TISSIER

Thierry GOYON

Marie YOUNG

Daniel FAIVRE

Jean-Louis GOYON

Yannick CHARRIER

SIGNATURES

Le Maire, Président de séance, Daniel BALISONI,

La Secrétaire de séance, Marie YOUNG,

